






Juin 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

LES MOUVEMENTS DE MUTATIONS DANS LE 44

	 A	 B	 C
Vacances d'emploi	12	114	119
ALD	8	46	58
Sous total	4	68	69
Total	141 ¹		
Arrivées	11	36	8
Nombre de fiches pour le mouvement interne			
Priorité NRP	3	31	29
Priorité suppressions	5	2	0
Priorité Rapprochement	5	8	2
Convenances personnelles	20	27	15
Nbre de fiches internes (147)	33	68	46
Nombre de fiches pour le mouvement externe			
Priorité rapprochement	7	5	1
Sans priorité	2	22	7
Nbre de fiches externes (44)	9	27	8
Nbre total de fiches (191)	42	95	54

La DRFiP44 a réuni en visioconférence les organisations syndicales vendredi 4 juin. Il ne s'agit pas d'une CAP locale de mutations (qui rappelons-le, sont supprimées) et il n'y est donc fait aucunement état de situation individuelle comme c'était le cas par le passé.

Toutefois, FO a continué encore cette année, d'intervenir pour faire état des difficultés des agents qui prennent son attache (handicap, situation personnelle, etc..).

La DRFiP44 a systématiquement répondu qu'elle en prenait acte et en tiendrait compte si possible..

**Publication des mouvements locaux**

La DRFiP44 nous dit faire de son mieux pour la publication des mouvements qui devraient paraître en page d'accueil du site Ulysse 44 sur insistance de FO mais ne souhaite pas à ce stade, communiquer de dates. Toutefois, il y a une forte probabilité pour que ce soit plus tôt qu'habituellement ...

L'ordre des mouvements

En interne : dans l'ordre des priorités (handicap, puis ALD NRP, puis suppression de poste au 01/09/21 - ex : Blain - puis

emplois supprimés en surnombre. Viennent ensuite les rapprochement familiaux (non pris en compte si le conjoint travaille hors du 44 : toutefois, la DRFiP44 a assuré à FO, regarder avec le plus de bienveillance possible).

Sont ensuite instruits tous les dossiers pour convenance personnelle à l'ancienneté administrative.

NB : les listes d'aptitude de C en B et les réussites au CIS sont vus dans ce 1^{er} temps des mouvements internes. Ce qui n'est pas le cas des promotions de B en A et des réussites aux examens professionnels qui sont intégrés dans le mouvement externe qui vient en second (priorités pour rapprochement suivies des convenances personnelles).

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que « le directeur local pourra apprécier, en fonction des circonstances et du contexte local, l'opportunité de déroger aux règles de classement, le cas échéant ».

Délais de séjour

- ✓ Primo affectation : 3 ans
- ✓ Entre 2 mouvements (local ou national) : 2 ans
- ✓ Priorité : 1 an (pour ceux qui bénéficient d'une priorité, les affectations en ALD local, ou mutation au titre d'une priorité. Mais n'oublions pas que, « dans le cadre de l'élaboration du mouvement local, le directeur pourra exceptionnellement lever le délai de séjour pour tenir compte de l'intérêt du service ou de la situation d'un agent ». C'est bon de le savoir !

Même si FO s'est dit satisfait de la tenue de cette réunion, FO n'en reste pas moins opposé à la suppression des CAP locales (et nationales).

VACCINATION ET AUTORISATIONS D'ABSENCE

Il semblerait que tout le monde n'ait pas lu le message de la DRFiP44 du 12 mars qui indiquait qu'« une autorisation d'absence d'une demi-journée sera accordée aux agents amenés à s'absenter si leur temps de travail pour se faire vacciner », et ce sans consulter la médecine du travail. Il y était précisé aussi que la vaccination est une priorité de santé publique et que, si les symptômes perduraient, l'agent devait consulter un médecin qui pourrait lui prescrire un congé maladie.

Et pour que l'information soit tout à fait complète, le message cette fois du 20 mai annonçait qu'une ASA pouvait être accordée « à un agent qui, en toute bonne foi, fait état de symptômes post vaccinaux l'empêchant de travailler ». C'est toujours utile à savoir et cela peut permettre d'éviter de rencontrer des situations ubuesques où un agent se fait reprocher d'avoir quitté son poste de travail alors qu'il fait juste un aller-retour pour se faire vacciner.

Une difficulté ? Nous en faire part !

¹ dont il faut déduire les 40 stagiaires en C